

Annexe 2 – Grille d'instruction des demandes

1 - Partie à compléter par le porteur de projet

TITRE DU PROJET :

Nom du porteur du projet :

.....

Date de création de l'association :

Commune d'implantation du porteur de projet :

.....

Lieu d'exécution du projet :

- Pays :

.....

- Région/Village :

Résumé du projet :

Le résumé du projet doit présenter la démarche et le contexte général du projet, l'identification des besoins et enjeux, les acteurs du projet, les objectifs techniques poursuivis, la logique d'intervention visant à atteindre l'autosuffisance en matière d'entretien des infrastructures, les modalités de mise en œuvre et les moyens mobilisés ainsi que les résultats attendus.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

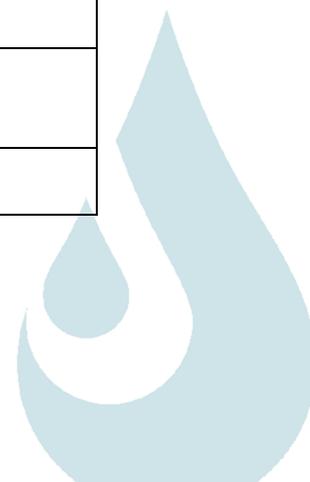
Budget prévisionnel du projet

Exercice : 20.... ou date de début :/...../..... date de fin :/...../.....

CHARGES	<i>Montant</i>	PRODUITS	<i>Montant</i>
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES AU PROJET	
60 – Achats :		70- Vente - Prestations de services	
Prestations de services		74 – Subventions d'exploitation Organismes :	
Achats matières et fournitures		Collectivités :	
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs :			
Locations		Autres:	
62 – Autres services extérieurs :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Aides privées:	
63- Impôts et taxes :			
64 – Charges de personnel : Rémunération des personnels			
65 – Autres charges de gestion courante :		75 – Autres produits de gestion courante : Cotisations, dons, legs, mécénat	
66 – Charges financières :		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles :		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements :		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES INDIRECTES AFFECTÉES AU PROJET	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature :		87- Contribution volontaires en nature :	
Valorisation du bénévolat de l'association		Valorisation du bénévolat de l'association	
Participation des populations locales		Participation des populations locales	
<u>TOTAL</u>		<u>TOTAL</u>	

2 - Partie à compléter par le service instructeur

TRANSMISSION DES PIÈCES GÉNÉRALES	OUI	NON
Les statuts de l'association ou la délibération faisant état de la participation financière de la collectivité au projet		
Le récépissé de déclaration à la Préfecture ainsi que la copie du journal officiel publiant la création de l'association		
La composition du conseil d'administration avec nom et fonction des membres		
La délibération autorisant le Président à signer		
Les comptes des deux précédents exercices		
Le rapport d'activités des deux précédents exercices		
Le compte-rendu d'un projet mené précédemment dans le domaine de la coopération au développement		
Le procès-verbal de la dernière assemblée générale signé par le Président de l'association		
TRANSMISSION DES PIÈCES LIÉES AU PROJET	OUI	NON
Le projet dactylographié, établi avec précision, et signé par le Président de l'association, le Maire ou le responsable local de l'ONG.		
Les devis justifiant le montant prévisionnel de dépense par poste		
Le montant de la subvention demandée (en Euros)		
S'il y a lieu, copie des conventions de partenariats et/ou copie des lettres de notification de subventions accordées par d'autres bailleurs.		
Un RIB		
ANALYSE DU PORTEUR DE PROJET	OUI	NON
Porteur de projet implanté sur le territoire ?		
Existence de l'association depuis plus de deux ans ?		
Le porteur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir son activité pendant la période de réalisation du projet et participer à son financement ?		
Le porteur a-t-il la capacité technique (moyens humains, compétences) pour mener à terme son projet ?		
Justifie-t-il d'une expérience significative dans le domaine de la coopération internationale ?		
ANALYSE ET INSTRUCTION DU PROJET	OUI	NON
Le projet est-il suffisamment détaillé ? (voir résumé)		
Le budget prévisionnel est-il suffisamment détaillé (chaque poste est détaillé, coûts de défraiements explicites,...)		
Le budget prévisionnel démontre-t-il une part de financement par le porteur du projet / les populations concernées ?		
Les acteurs locaux participent-ils à la définition des objectifs du projet et à sa mise en œuvre ?		
Le projet est-il en adéquation avec les besoins locaux et plus largement avec la stratégie globale de développement du territoire concerné ?		
Le projet répond-il de manière pérenne aux besoins des populations, notamment en leur donnant les moyens de leur autonomie (mise en place de comités de gestion, formations...)		
Confirmation de non-attribution d'une subvention en année N-1 au porteur de projet		



Le projet est-il éligible au regard de l'ensemble des critères analysés ci-dessus :

oui

non

Montant de la subvention attribuée (dans la limite de 30% de la subvention demandée) :

